

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**PREFECTURE**

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU  
Tél. : 04.84.35.42.68  
N°162-2015-A

Marseille le 31 mars 2016

**AVIS D'ENQUETE**

**sur la demande formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely en vue d'exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne**

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 31 mars 2016, il sera procédé sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue, à une **enquête publique** au sujet de la demande susmentionnée formulée par la société ENGIE ENERGIES SERVICES - ENGIE Cofely sise au 59 rue Denuzière 69285 Lyon Cedex, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de cogénération située au sein de l'usine ALTEO Gardanne sise route de Biver à Gardanne,

Le projet consiste en la création d'une nouvelle ligne de cogénération par combustion de gaz naturel en lieu et place de la ligne n°1 afin de réutiliser l'ancienne chaudière de récupération. Il permet de répondre aux besoins de l'usine ALTEO Gardanne en termes de fourniture de vapeur et d'électricité.

Ce dossier contient une étude d'impact. Le public peut consulter le résumé non technique du dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité Environnementale en date du mars 2016, consultable à cette même adresse internet, et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône - Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06.

Sont désignés

- en qualité de commissaire enquêteur titulaire Monsieur Claude TAGLIASCO- Ingénieur HSE- études et risques industriels,
- en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Christian TORD Ingénieur divisionnaire industrie et mines.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête unique établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, resteront déposés en mairies d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil, Mimet, et Simiane-Collongue **pendant 33 jours du lundi 2 mai 2016 au vendredi 3 juin 2016 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Ces observations, propositions et contre propositions pourront être également adressées, par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Gardanne siège de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public, au siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, recevra personnellement les observations écrites et orales du public en mairies de ::

<b>Communes</b>	<b>Communes</b>	<b>Communes</b>	<b>Communes</b>
<p><b>Aix-en-Provence</b> 12 rue Pierre et Marie Curie 13616 Aix en Provence Mercredi 4 mai 2016 de 13h30 à 16h30</p> <p>Jeudi 2 juin 2016 de 13h30 à 16h30</p>	<p><b>Bouc Bel Air</b> Pôle Municipal de Sauvecanne sis, Impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air, Lundi 2 mai 2016 de 14h à 17h Mercredi 25 mai 2016 de 9h à 12h Vendredi 3 juin 2016 de 9h à 12h</p>	<p><b>Gardanne</b> Services Techniques Résidence St-Roch 1, Avenue de Nice 13120 Gardanne Lundi 2 mai 2016 de 9h à 12h Mercredi 11 mai 2016 de 14h à 17h Jeudi 19 mai 2016 de 9h à 12h Mercredi 25 mai 2016 de 14h à 17h Vendredi 3 juin 2016 de 14h à 17h</p>	<p><b>Meyreuil</b> Hôtel de Ville Allée des Platanes 13590 Meyreuil Mercredi 4 mai 2016 de 9h à 12h</p> <p>Jeudi 2 juin 2016 de 9h à 12h</p>
<p><b>Mimet</b> Service urbanisme Place de l'Hôtel de Ville 13105 Mimet Mardi 10 mai 2016 de 9h à 12h</p> <p>Vendredi 27 mai 2016 de 14h à 17h</p>	<p><b>Simiane-Collongue</b> Hôtel de Ville Place du Sevigne 13109 Simiane-Collongue Mardi 10 mai 2016 de 14h à 17h Vendredi 27 mai 2016 de 9h à 12h</p>		

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

Le responsable du projet est Monsieur Emmanuel GALLO Directeur de projet Tel 04.72.60.64.00.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation, des modifications des conditions d'exploiter l'installation de cogénération est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assortis des prescriptions en tant que décisions individuelles, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et notifié au demandeur.

**Marseille le 31 mars 2016**

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,  
Gilles BERTOTHY